



Escroquerie par cheque et recidiviste

Par **vanouxie**, le **02/12/2010** à **19:39**

Bonjour,

j'ai fait un cheque de caution d'un motan de 172 euro en presisant bien a cette personne que mon compte bancaire était cloturé mais ce dernier la quand meme emis a la banque le cheque a était refusé et ce dernier a deposé plainte contre mois je sui donc aller a la gendarmerie et je vais passer au tribunal pour ses fait mé il ya 2 an j'ai fait une escroquerie a la carte bancaire j'ai été condanné a 3mois de prison avc sursis j'aimerais savoir qu'esque je risque maintenant merci de bien vouloir prendre de votre temps pour repondre a ma question

Par **mimi493**, le **02/12/2010** à **20:04**

Faire un chèque sur un compte cloturé est bien évidemment une fraude supérieure à un simple chèque sans provision.

Vous risquez la révocation de votre sursis, prenez un avocat

Par **vanouxie**, le **02/12/2010** à **21:43**

le juge va certainement bien rire de devoir plaider pour 172 euros de fraude non voulu pour un veterinaire qui a soigner un chat qui n etait pas le mien sachant que des crimes bien plus grave ne sont pas punis, j aurai voulu frauder j aurai ete dans une bijouterie ou dans un magasin de vetement de luxe

cordialement,

Par **Marion2**, le **02/12/2010** à **21:50**

C'est vous qui risquez de ne pas rire...

Il y a bien fraude.

Par **mimi493**, le **02/12/2010** à **22:53**

Je ne pense pas que le juge va rire pour une personne habituée à faire de la fraude financière. Réglez rapidement votre dette pour donner l'impression de votre bonne foi, ce qui risque, vu votre attitude, ne pas être suffisant.

Par **vanouxie**, le **03/12/2010** à **08:35**

le veterinaire a ete regler deja, pourquoi aurais je voulu frauder pour un chat qui en plus n est pas le mien le tatouage pourra le demontrer qu aurais je du faire le laisser mourir en souffrant. Ce chat n etait pas le mien et je l ai emmené au veterinaire a 1h du matin et dans l affolement j ai fait un cheque qui etait le sur chequier de mon compte cloturé, pensait vous vraiment que c est une fraude le veterinaire aurait du me signaler que le cheque n etait pas valable, et que ma belle soeur n etait pas venu le payer et j aurais de suite fait le necessaire, donc ne me juger pas sans savoir s il vous plait!!!!

Cordialement,

Par **chris_idv**, le **03/12/2010** à **10:40**

Bonjour,

Normalement un tel acte ne peut être interprété par la justice que 2 manières:

- o soit vous êtes complètement inconscient
- o soit vous êtes de mauvaise foi

Comme vous indiquez avoir déjà été condamné pour escroquerie à 3 mois de prison avec sursis votre passé va obligatoirement jouer contre vous car pour la justice peu importe votre histoire de chat et de vétérinaire qui, au passage, est complètement "abracadabrante":

- 1) Vous avez conservé sciemment un chèquier sur un compte cloturé alors que vous auriez obligatoirement du le restituer à la banque (= préméditation de l'acte délictueux)
- 2) Vous avez volontairement et en toute connaissance de cause fait un chèque sans

provision: peu importe le montant et les raisons car cela n'a strictement aucune importance.

La peine de prison avec sursis à laquelle vous avez été condamné va être révoquée et cela va se transformer pour vous en prison ferme du fait de la récidive.

Enfin si vous conservez cette attitude qui consiste à dire haut et fort que vous avez raison envers et contre tout parce que vos interlocuteurs ne comprennent rien vous allez en plus aggraver votre cas devant le juge qui, forcément, ne va pas du tout apprécier.

Continuez ainsi et vous n'aurez pas à vous soucier de votre facture de chauffage pour cet hiver: vous le passerez dans une pièce chauffée aux frais de l'état avec des compagons de chambre affectueux.

Cordialement,

Par **vanouxie**, le **03/12/2010** à **12:00**

je suis absolument pas de mauvaise foi mais ce n'était pas mon intention de frauder puisque j'avais bien expliqué au vétérinaire que le chèque n'était pas solvable et à la gendarmerie je n'ai rien nié j'ai été de très bonne foi je suis bien consciente des faits qui me sont reprochés et je les nie absolument pas. Je vais prendre le meilleur avocat en droit pénal quel que soit le prix et j'espère ne pas faire de la prison

Par **mimi493**, le **03/12/2010** à **14:24**

[citation]Je suis absolument pas de mauvaise foi mais ce n'était pas mon intention de frauder puisque j'avais bien expliqué au vétérinaire que le chèque n'était pas solvable[/citation]
Le simple fait d'avoir conservé le chéquier d'un compte clôturé montre l'intention et la mauvaise foi.

Par **vanouxie**, le **03/12/2010** à **14:27**

j'ai pris contact avec mon avocat qui m'a dit de surtout pas écouter vos conseils que vous étiez que de simple juriste. que toutes les réponses étaient votre simple jugement à vous .